

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-56

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-56 intitulé :

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1219141003)

**AVIS** est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 17 janvier 2022 un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-56;

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis;

Le règlement projeté vise à rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

Ce premier projet de règlement vise les zones 1271 et 1286, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 3 février 2022, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Règlement 01-274-56 », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Règlement 01-274-56  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 3 février 2022 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux;

Le premier projet de règlement, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

Fait à Montréal, le 19 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert